



Syndicat Force Ouvrière FINANCES
Section locale FO FINANCES62
DDFiP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41

@ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

“ Si celui qui lutte peut perdre, celui qui ne lutte pas a déjà perdu ” Bertolt Brecht

CDAS du 27 avril 2017

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le 3 décembre 2015, s'était tenu un premier groupe de travail sur la restauration collective. Après plus d'une année sans débattre à nouveau sur le sujet et échanger sur les problématiques liées à la restauration collective, un nouveau GT s'est tenu le 28 mars 2017 en présence de la délégation de l'action sociale, des présidents d'association, des trésoriers et des organisations syndicales.

Cependant, les organisations syndicales et les présidents d'association auraient aimé que la DDFiP soit représentée pour ce groupe de travail.

Les restaurants administratifs fonctionnent grâce aux aides accordées par la DGFIP et surtout la participation pour frais fixes de personnel de droit privé. Cette aide est versée de plus en plus tardivement mettant en péril la trésorerie des associations.

Les restaurants administratifs du département qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont pu développer des partenariats avec des entreprises ou administrations extérieures. Ces conventions permettent à ces restaurants de rétablir une situation de trésorerie et de viabilité saine. Cela leur a permis également d'améliorer, à moindre coût, les équipements et la qualité de la prestation au bénéfice de tous.

Depuis 2016, le Secrétariat Général a décidé d'imposer des conventions tripartites pour ces extérieurs. Le prix qui leur est facturé est le prix de revient. Pour **FO Finances**, cette décision met en péril le maintien des restaurants administratifs, notamment les plus fragiles et moins rentables.

Pour mémoire, en 2016, sur 251 restaurants financiers, 77 servent moins de 20 repas par jour. Les décisions envisagées par l'administration de fermer des petites structures de restauration ne prennent en aucun cas compte de la réalité du terrain.

Au niveau départemental, **FO Finances** fait le constat suivant :

- de fortes disparités entre les restaurants au regard des coûts de revient du repas et de la tarification moyenne pour un agent ;
- l'autonomie des choix de gestion des associations qui doivent à chaque fois s'adapter à une fréquentation disparate.

Par ailleurs, les restructurations des services ne doivent pas constituer un prétexte à la suppression des restaurants administratifs.

Il convient de rappeler que le fonctionnement de ces points de restaurants repose essentiellement sur l'investissement important des bénévoles des associations gestionnaires.

La restauration participe au bien être des agents au travail et à leurs conditions de travail.

FO Finances demande la pérennisation des aides financières de la DGFIP et surtout un paiement plus rapide de ces subventions afin de permettre aux associations une meilleure gestion.

FO Finances réitère son attachement à la restauration collective de proximité, de qualité et à un coût raisonnable. Elle rappelle également que cela constitue une obligation pour l'employeur.

La tenue du groupe de travail avait pour objectif prioritaire de réunir l'ensemble des acteurs de la restauration collective et de mutualiser les bonnes pratiques. À l'évidence, cet objectif est loin d'être partagé par la DGFIP. **FO Finances** souhaite que la tenue d'un groupe de travail aboutisse à des solutions concrètes et pérennes.

À ce titre, quelles mesures la délégation départementale à l'action sociale envisage-t-elle de mettre en œuvre afin de soutenir les associations dans les procédures d'achat et notamment dans la négociation de contrat ?

Les représentants **FO FINANCES 62** :

Titulaires : Yannig BOURGAIN, Gautier LEDOUX et Michaël MILLOT

Suppléants : Sophie CLETON, Audrey JOLY et Alexandre SALOME